

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 14 mai 2025



L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – 508 avenue des Thézières à Taninges, les membres du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane BOUVET, Président.

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mai se sont réunis en séance ordinaire au siège de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre – 508 avenue des Thézières à Taninges, les membres du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane BOUVET, Président.

Date de la convocation : 8 mai 2025

Nombre de Membres en exercice : 28	Étaient présents : Mesdames Sylvie ANDRES, Christine BUCHARLES, Sophie CURDY, Sylvie JOUAULT, Nadine ORSAT, Rachel ROBLES et Gisèle TRIPOZ Messieurs Alain BARBIER, Simon BEERENS-BETTEX, Stéphane BOUVET, Yves BRUNOT, Cyril CATHELINÉAU, Régis FORESTIER, Éric GRANGER, Jean-Charles MOGENET, Gilles PEGUET, André POLLET-VILLARD, Rénald VAN CORTENBOSCH et Joël VAUDEY
Nombre de Membres présents : 18	
Nombres de suffrages exprimés : 21	Étaient excusés et ayant donné pouvoir : Madame Monique LAPERROUSAZ, a donné pouvoir à M. BRUNOT Monsieur René AMOUDRUZ, a donné pouvoir à M. PEGUET Monsieur Martin GIRAT, a donné pouvoir à M. BEERENS-BETTEX
Votes Pour : 21	
Votes Contre : 0	Étaient absents non représentés : Madame Sarah JIRO Madame Marise FAREZ Madame Elise MOGEON Monsieur Alain CONSTANTIN Monsieur Jean-François GAUDIN Monsieur Jean-Jacques GRANDCOLLOT Secrétaire de séance : Monsieur Cyril CATHELINÉAU Le quorum est atteint
Abstentions : 0	

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 19h34

Délibération n° 2025_042

Approbation des tarifs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) des Montagnes du Giffre

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la CCMG,

CONSIDÉRANT la proposition et l'avis favorable de la Commission 4,

La Communauté de Communes assure depuis le 1^{er} janvier 2013 les compétences en matière de gestion et de création d'équipements publics et structure publiques d'accueil de loisirs sans hébergement et

d'élaboration d'une politique locale pour la jeunesse du territoire. À ce titre, elle propose, les mercredis et pendant des vacances scolaires, deux accueils : l'un destiné aux enfants de 3 à 10 ans (ALSH La Marmotte) et l'autre aux jeunes âgés de plus de 11 ans (Accueil Jeunes des Montagnes du Giffre).

Les tarifs n'ayant pas été révisés depuis janvier 2023, il est proposé de les actualiser pour les différentes activités organisées par les accueils les mercredis, pendant les vacances scolaires et les soirées.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

- **DE FIXER** les tarifs des accueils de loisirs des Montagnes du Giffre selon le tableau ci-dessous :

ACTIVITÉS	0-800	801-1100	1101-1500	1501- 2000	QF > 2001
Journée avec repas 3-10 ans	17,00 €	18,30 €	19,50 €	22,00 €	24,00 €
1/2 journée sans repas 3-10 ans	8,00 €	8,00 €	9,00 €	11,00 €	12,50 €
1/2 journée avec repas 3-10 ans	13,00 €	13,50 €	14,50 €	15,50 €	18,00 €
Journée sans repas 11-17 ans	15,00 €	17,00 €	18,50 €	20,50 €	23,00 €
Soirée 11-17 ans	14,00 €				

- **DE PRÉCISER** que ces tarifs sont applicables à compter du 7 juillet 2025

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Le Secrétaire de séance,
Cyril CATHELIN**



**Le Président,
Stéphane BOUVET**

